

A la fin de la séance, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia a remercié l'administrateur et l'immense et sympathique auditoire qui, par sa présence et ses chaleureux applaudissements, a donné un si puissant appui aux protestations contre les atteintes infâmes portées à la liberté de l'enseignement catholique.

La résolution lue par l'honorable président a été votée par l'unanimité des 3,000 assistants, moins deux voix dont l'une a réclamé au nom de la liberté... mais, estimable citoyen, que faites-vous donc de la liberté des cinq mille autres citoyens que vous avez entendus applaudir si vivement le comte de Mun?

La résolution sera déposée au Sénat. On disait bien, depuis une huitaine de jours, que le Sénat ne voterait pas l'urgence et on ajoutait qu'il était secrètement poussé dans cette voie par quelques-uns des membres du cabinet. Jusqu'à hier cependant, les partisans de la loi avaient conservé l'espérance de retourner certains sénateurs. Leur dépit a donc été assez grand lorsqu'ils ont appris le vote de la réunion du centre gauche. Dès lors, il n'était plus douteux que l'urgence serait repoussée par une majorité assez forte et M. Ferry ne s'est pas soucié, alors surtout qu'il ne se sentait pas soutenu par tous ses collègues du cabinet, de commencer la campagne par un échec.

L'urgence n'étant pas votée, il n'est guère possible, il est même impossible que la loi soit votée, avec ou sans modifications, dans cette session. C'est un surcis, ce n'est rien de plus. Encore bien qu'on puisse espérer que le temps ne fera qu'éclaircir les membres de la Chambre haute sur les funestes conséquences de la loi soumise à leur examen, il ne faut pas trop se laisser d'espérances et on doit se dire, qu'à moins d'un rejet complet de la loi, ce qui n'est guère probable, la liberté d'enseignement sortira mutilée de ce débat.

On n'est pas bien sûr d'ailleurs que l'urgence ne soit pas demandée aujourd'hui ou demain. On compte sur l'absence de quinze sénateurs qui se sont rendus à Londres pour assister aux obsèques du Prince Impérial. Ce sera un nouvel escamotage bien digne d'une gauche républicaine.

On ne croit généralement pas que la discussion du budget à la Chambre des députés ait grand éclat. Pour se conformer aux désirs de M. Gambetta, la discussion générale sera aussi courte que possible, et ce résultat sera d'autant plus facile à obtenir que la majorité ne compte que bien peu de membres capables de soutenir le débat sur un pareil sujet. Il se pourrait, en revanche, que la discussion des articles prit un temps assez long, car beaucoup de députés profiteront de l'occasion pour se faire, en présentant des amendements, une réclame électorale.

La déclaration de M. Léon Say, au sujet de la conversion, pouvait être facilement prévue. Jamais un ministre des finances n'a pris publiquement d'engagements sur des questions de cette nature. Après, comme avant la nouvelle intervention du ministre, la conversion reste un fait inévitable, dès que les circonstances paraîtront opportunes.

On parle, dans les cercles militaires, de la démission du général Gresley, pour le cas où le gouvernement céderait sur la question de réquisition directe de la force armée par les présidents de la Chambre et du Sénat. Cela nous surprend.

Des changements reçoivent depuis quelques temps, la visite de nombreux cultivateurs et autres habitants de labanlieue, qui viennent négocier les titres et valeurs diverses dont ils étaient propriétaires. Ces gens expliquent qu'ils vendent sous le coup d'une impérieuse nécessité, le mauvais temps qui persiste les privant de leurs ressources habituelles.

Cette démonstration *ab actu* vaut bien les notes rassurantes que publient les journaux officiels.

Un journal de province annonce, d'après ses informations particulières, que M. Andrieux a complètement réorganisé le service de police politique, dont la suppression avait été si bruyamment annoncée lors de l'entrée du dit M. Andrieux à la préfecture.

M. Franconie a été élu député de la Guyane.

La déconvenue électorale de M. C. Palléadi est très-sensible à tout le groupe Hugo, d'autant que son heureux adversaire, M. Franconie, passe pour n'avoir pas toujours été républicain très-enthousiaste.

Les droites sénatoriales ont eu la majorité dans la commission mensuelle des pétitions qui vient d'être nommée. Les membres du centre-gauche sont toujours opposés à l'urgence du projet Ferry qui n'a pas encore été déposée à 3 heures.

A la Chambre, discours de M. Brisson sur la discussion générale du budget.

La question du serment militaire provoque bien des tiraillements dans le monde politique. M. Gambetta, qui en a eu l'idée, y tient énormément mais ils se heurtent à des résistances d'autant plus énergiques qu'elles s'appuient sur les arguments du bon sens. Il est vrai que certains membres de la majorité loin de trouver l'idée excessive, songent à s'étendre encore, en demandant l'obligation du serment soit imposée à tous les fonctionnaires. Cette prétention serait d'autant plus

singulière qu'au ministère de l'intérieur on se plaint de plus en plus vivement de l'incapacité des fonctionnaires qui n'ont été introduits dans l'administration qu'en raison de leurs opinions politiques.

DE SAINT-CHÉRON.

INFORMATIONS

On assure que *Français* qu'un banquet donné à Clamart lundi, et auquel doivent prendre part les représentants les plus marquants du parti radical dans l'arrondissement de Sceaux, sera présidé par M. Ruben de Couder, nommé récemment juge à Melun.

On assure que M. Paul Bert est assez mortifié d'avoir été pris en flagrant délit de légèreté et d'inexactitude. Mercredi, pendant que M. de Cassagnac lui démontrait qu'il s'était trompé de la manière la plus grossière dans les citations qu'il avait faites, le député de l'Yonne baissait la tête, feignait un livre pour se donner une contenance, feignait de chercher un passage et présentait tout à fait l'aspect d'un homme embarrassé. Hier, paraît-il, il n'avait pas retrouvé son assurance : on peut compter qu'il la retrouvera. Il en est arrivé tout autant à M. Jules Ferry qu'à M. Paul Bert, et il n'en est pas moins hardi.

SÉNAT

Séance télégraphique particulière

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL
Séance du 11 juillet 1879

M. VARRAY défend le projet du réseau complémentaire.

M. BOUCHER conteste l'utilité de la loi; il dit que ce sont des projets chimériques destinés à jeter de la poudre dans les yeux.

M. ROCHER demande à M. le ministre de déterminer le programme du plan d'ensemble.

M. DE FREYCIEN proteste contre l'allégation que le projet est efficace.

Il s'attache à démontrer que le projet donnera au capital une large rémunération.

Le ministre dit que le plan est fait selon les usages précédents en réponse à toute idée politique dans l'intention qui a fait naître le projet.

M. MARTEL, président du Sénat, propose qu'une réunion ait lieu demain dans les bureaux pour nommer une commission relative au projet Ferry. (Protestations à droite.)

Le Sénat décide qu'une réunion aura lieu mardi dans les bureaux pour nommer cette commission.

La prochaine séance aura lieu demain à trois heures.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance télégraphique particulière

Séance du 11 juillet

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

La séance s'ouvre à 2 heures.

M. BRISSON, président de la commission du budget, présente quelques explications générales sur le budget des recettes et des dépenses.

Il dit que l'objectif de la commission est la suppression graduelle des impôts extraordinaires votés à la suite de la guerre.

M. BRISSON combat la majoration des crédits au nom du contribuable.

M. LÉON SAY, ministre des finances, dit qu'il est d'accord avec la Commission sur le principe de dégrèvement, mais qu'il est en désaccord partiel sur le mode de répartition du dégrèvement.

M. SAY explique les dépenses : il dit que certaines dépenses sont nécessaires aux gouvernements démocratiques qui ne furent jamais des gouvernements à bon marché parce qu'ils veulent faire beaucoup.

Le ministre ajoute qu'on fera tous les dégrèvements possibles. Il dit qu'on s'efforcera de concilier les dégrèvements avec l'équilibre du budget en pratiquant ceux qu'on jugera les plus féconds.

M. WILSON renouvelle son explication à M. Brisson.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

La Chambre discute le projet des contributions directes.

M. LABADIE développe un amendement modifiant le chiffre du dégrèvement des patentes.

M. WILSON combat cet amendement.

M. BRISSON propose de remplacer les dégrèvements sur les patentes par le dégrèvement des 28 centimes sur les centimes généraux extraordinaires. Les articles 12 et 13 relatifs au dégrèvement des patentes sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à 3 heures.

Bulletin Economique

LES VOIES NAVIGABLES

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Nous avons cru utile de reproduire, d'après le *Journal Officiel*, le texte complet de l'excellent discours prononcé dans la séance de jeudi par M. des Rotours, pour soutenir un amendement qu'il avait présenté, avec plusieurs de ses collègues du Nord et du Pas-de-Calais, au projet de loi de classement des voies navigables :

M. le Président donne lecture d'un amendement présenté par MM. Plichon, Hamille, des Rotours, Hermery, Georges Brame, Livois, Debuchy, le marquis d'Harcourt, ainsi conçu :

« Aux lignes comprises à l'article 18 sous la désignation « Lignes nouvelles » ajouter :

« 1° Un canal direct de Paris vers le Nord, par ou près Beauvais, Amiens ou Arras, avec un double embranchement, l'un vers Lille et Dunkerque par le bassin houiller du Pas-de-Calais, l'autre vers le bassin houiller de Valenciennes, par Arleux ;

« 2° Un canal de Béthune à Armentières, en suivant le cours d'eau dit Rivière des Laies ;

« 3° Un canal d'une longueur de 2 kilomètres environ destiné à relier la ville de Tourcoing au canal de Roubaix. »

deux canaux est proposé, nous le votons sans examen.

Mais en ce qui concerne le troisième ligne par nous proposée et qui paraît repoussée par la commission, nous croyons devoir en appeler devant la Chambre du jugement de la commission.

Dans le rapport qui nous a été distribué lundi au nom de la commission, il semble y avoir un non-sens, un véritable malentendu.

Messieurs, la voie d'eau dont nous avons demandé la canalisation, dit rivière des Laies, d'une longueur approximative de 23 kilomètres, partait de Guincy sur le canal d'Aire à la Bassée pour aboutir à la Lys à Armentières. Elle est destinée à relier le centre de la production houillère du Pas-de-Calais aux agglomérations industrielles dont Armentières est centre et dont la consommation annuelle de houille ne peut pas être évaluée à moins de 150,000 à 200,000 tonnes.

C'est là pour le canal un élément de tonnage suffisant à lui seul pour en motiver la création.

Messieurs, si vous voulez bien vous reporter aux indications du rapport, invoquées à l'appui d'un certain nombre de chiffres exacts, ce passage d'un trafic de 11,000 tonnes vous est indiqué pour certaines lignes comme suffisant pour motiver un classement. Je ne puis pas comprendre que la commission repousse un canal pouvant donner lieu à un tonnage de 130,000 tonnes par an. C'est évident à droite, le trafic sera dix fois moindre, d'après des prévisions formelles.

Bien que la commission ait entendu, tant sur le tracé que sur le trafic probable du canal, les explications de l'honorable M. Plichon, président du conseil général du Nord, elle ne paraît pas s'y être arrêtée, et, à la page 9 du rapport de M. Louis Legrand (de Valenciennes), nous trouvons le passage suivant :

« Le canal suivrait le cours de la rivière des Laies. Il ne figure pas dans les rapports de la commission des bassins du Nord qui nous ont été soumis; il ne paraît pas avoir été l'objet d'une étude sérieuse. »

Si nous devons, pour un instant, tenir compte de ces explications, le rapport, qu'en faudrait-il conclure ?

Quand un projet n'a pas été étudié, on ne peut pas l'approuver complètement; et si l'on ne peut en proposer l'adoption, on ne peut pas non plus, sans préjudice, en proposer le rejet. C'est évident à droite.

C'est cependant ce que vous propose la commission ?

Je réponds à la commission : Si vous estimez que le projet n'a pas été étudié suffisamment, vous devez demander à M. le ministre d'en entreprendre l'étude immédiate.

Je pourrais rappeler que le conseil général du Nord, dans deux sessions successives, a recommandé l'exécution de ce canal comme correspondant à des intérêts de premier ordre.

Croyez-vous qu'un canal abrégé de plus de 40 kilomètres de distance entre des houillères françaises et un centre de consommation tel qu'Armentières, soit indigne de votre attention ?

Cette voie est véritablement, en permettant l'assèchement de terres sujettes à des inondations périodiques, serait éminemment favorable aux intérêts de l'agriculture.

M'appuyant sur ces faits indéniables, je pourrais vous demander le classement immédiat de ce canal. Je ne borne à dire ceci à la Chambre et à M. le ministre des Travaux publics : Est-il vrai, oui ou non, qu'actuellement, pour que les houilles du Pas-de-Calais puissent arriver à Armentières, elles ont à faire un détour de près de 85 kilomètres, et que la distance directe par la rivière des Laies, qui est d'un tiers plus de 48, car nous classons en deuxième catégorie l'amélioration de la Lave qui vous permettra d'obtenir un raccourci. Aujourd'hui vous faites un détour de 85 kilomètres; nous le réduisons à 37, pour l'autre tiers, nous savons qu'on pourrait réduire cette distance des trois quarts, mais nous ne vous jons pas l'entendre.

Cela, messieurs, est-il acceptable ?

Alors que la commission elle-même reconnaît qu'il y a gaspillage et dépenses inutiles, vous avez le devoir de prescrire que la question soit examinée avec le plus grand soin.

Le classement actuel doit constituer une œuvre sérieuse; pour cela, il est nécessaire, il est indispensable que notre délibération ne devienne définitive qu'alors que tous les intérêts sérieux auront été mis à même de se manifester et auront été l'objet d'une étude attentive.

Je ne m'oppose pas au vote de l'article. Je ne propose point actuellement le classement du canal repoussé par la commission. Seulement, je demande qu'il soit bien entendu que l'étude du projet de ce canal, qu'il s'agit de la commission elle-même, n'aurait pas été suffisamment étudiée, sera de la part de M. le ministre, l'objet d'une étude approfondie, et qu'il vous en apportera les résultats aussitôt que possible.

Le terrain sur lequel il s'agit d'établir le canal est un terrain absolument plat, qui ne comporte point l'exécution des travaux d'art. L'ouverture de ce canal n'entraînerait que des dépenses extrêmement réduites, dont le chiffre peut être approximativement prévu. Un homme qui fait autorité dans ces matières, l'honorable M. Kranz a posé une règle expérimentale; il a dit qu'un canal coûte, en général, la moitié du prix des chemins de fer. En bien, mes collègues du Pas-de-Calais à Armentières, un chemin de fer est en projet. Les évaluations faites en portent la dépense à environ 150,000 fr. par kilomètre, ce qui fait ressortir au maximum, en faisant même une large part à l'incertitude, une part d'un tiers, — à 100,000 fr. par kilomètre la dépense maximum d'un canal entre deux points.

Voilà pour le chiffre de la dépense. Une étude faite ultérieurement par M. le ministre ne peut manquer de le confirmer.

La consommation de la houille dans les établissements industriels dont Armentières est le centre peut être établie par les transports opérés par chemin de fer et par les divers usages d'eau actuellement existants. Il y a là des éléments d'appréciation dont le gouvernement peut facilement, s'il ne l'a déjà fait se rendre compte.

En présence du trafic considérable auquel donnerait lieu la ligne projetée, la dépense prévue est très modeste, et, n'oubliez pas que nous classons pour un milliard de travaux à faire dans l'ensemble du territoire.

Une dernière considération, sur laquelle j'appelle votre attention en terminant, c'est qu'il s'agit d'ouvrir, au moyen de ce canal, un débouché vers la Belgique à nos houillères françaises qui souffrent cruellement de l'invasion des produits étrangers.

Les tarifs différentiels transportent les houilles étrangères au cœur de notre pays à des tarifs moindres que nos houilles françaises.

Quand nous demandons d'ouvrir à celles-ci un débouché vers des marchés étrangers qui sont à leur portée et où elle peuvent, par la force des choses, arriver à

meilleur prix que les houilles étrangères, pouvez-vous sans examen repousser notre proposition ?

En touchant à Armentières, le canal projeté relierait directement nos houillères à la Lys et au réseau des canaux des Flandres belges et permettrait ainsi nos houillères d'aller approvisionner des centres belges de populations qui se trouvent ainsi beaucoup plus près de nos houillères du Pas-de-Calais qu'elles ne le sont des houillères belges de Mons et de Charleroi.

Il s'agit, vous le voyez, d'un intérêt de premier ordre, et on ne comprendrait pas dans notre pays, que, quand nous faisons une œuvre d'ensemble, nous laissions de côté et sans examen une ligne qui correspond pour notre pays à de sérieux intérêts.

Je me résume et je finis.

Dans le rapport qui nous a été soumis, M. le rapporteur nous a déclaré que cette ligne n'a pas été étudiée. Eh bien, messieurs, m'emparant de cette déclaration, je vous dis : « Puisque cette ligne n'a pas été étudiée, réservez votre appréciation en ce qui la concerne. Il faut qu'il soit entendu que M. le ministre des Travaux publics fera étudier cette ligne. »

Je ne mets pas en doute qu'après une étude sérieuse et approfondie, il reconnaîtra l'urgence d'en assurer le classement et, ce qui vaudra mieux, l'exécution dans un très-brève délai. (Très bien ! sur divers bancs.)

M. le président. — La parole est à M. Rousseau, nommé par décret pour soutenir la discussion du projet de la loi devant la Chambre.

M. Rousseau, commissaire du gouvernement. — Messieurs, je vous demande de ne pas accepter l'amendement qui vous est soumis en ce qui concerne la création d'une nouvelle communication entre Béthune et Armentières.

L'honorable M. des Rotours a dit que, comparé à l'état actuel, le tracé qu'il propose réaliserait une économie de parcours de 31 kilomètres.

Si vous jetez les yeux sur le projet qui vous a été distribué, vous y voyez figurer l'amélioration de la Lave et de la Lys, qui est établie, dans des conditions très-différentes du projet de M. des Rotours, une communication entre Béthune et Armentières.

Ce tracé est assez économique : il ne coûterait que 1,600,000 fr., tandis que l'autre ne reviendrait pas à moins de 3,700,000 fr.

Je crois donc qu'il n'y a pas lieu d'adopter l'amendement de M. des Rotours et qu'il convient de maintenir le projet d'amélioration de la Lys et de la Lave.

M. Plichon. — L'amendement dont il est question n'a pas pour objet d'établir une nouvelle communication entre Béthune et Armentières. Je reconnais avec l'honorable M. Rousseau, que cette communication existe. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord. Il s'agit, au contraire, d'établir une communication nouvelle entre Armentières et Guincy, situé le long du canal d'Aire à la Bassée et au centre du bassin houiller du Pas-de-Calais. Il s'agit, par cette voie nouvelle, d'établir entre Armentières et le centre du bassin houiller du Pas-de-Calais une communication directe qui abrège de plus de 30 p. 100 l'accès de ce vaste foyers industriel au bassin houiller du Pas-de-Calais.

M. des Rotours. — Et la Belgique ?

M. Plichon. — Comme l'a très-bien dit M. des Rotours, il se consomme par an 900,000 tonnes de houille dans la région industrielle dont Armentières est le centre.

Ce canal n'aurait pas d'ailleurs seulement ce résultat, qui est déjà considérable, de mettre en communication plus directe Armentières et Guincy, les principales houillères de ce vaste bassin, mais il ouvrirait de plus à nos houillères, ainsi que l'a fait observer l'honorable M. des Rotours, une issue sur la Belgique, où elles trouveraient un débouché important.

Ce canal devrait enfin les industries qui existent dans cette région : il aurait de plus l'avantage de dessécher certains marais, ce qui donnerait aux propriétés une plus-value considérable.

Ce que nous demandons, au surplus, ce n'est pas un classement actuel, ce qui n'est pas possible, c'est que M. le ministre des Travaux publics veuille bien faire étudier la question, qui serait ainsi réservée, rien de plus; c'est purement et simplement une étude.

Je vous le répète, messieurs, nous ne retirons notre amendement.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Les enchères de Laines de Roubaix

Les enchères de Roubaix du 9 juillet avaient attiré beaucoup de monde, et ont présenté, malgré le calme des affaires, une certaine animation. Il est vrai que le choix de la marchandise était bien supérieur à celui de la première vente, et il est à remarquer que, alors que sur les lots mal conditionnés, on s'abstenait même d'offrir, ceux de bons producteurs, très-désirés, obtenaient des prix élevés, plus élevés que ceux qu'on aurait eus à main ferme, donnant en tout cas une satisfaction complète aux détenteurs.

Aussi pouvons-nous affirmer que pour la blouse surtout, ce mode de ventes publiques est très favorable et que tous nos producteurs ont intérêt à le faire valoir. Du reste, maintenant, ces ventes s'imposent d'elles-mêmes.

La blouse commune a été délaissée, on n'obtient que des prix très insuffisants par les détenteurs.

La blouse d'Alsace s'est parfaitement vendue, surtout la Nouvelle-Zélande, très recherchée, mais peu abondante. Quelques lots en bonne nature Nouvelle-Zélande, peu fins, ont été vendus de 4,25 à 4,50.

Les blouses de Buenos-Ayres et Montevideo, les détenteurs se montrant trop rapides, ont donné lieu qu'à des transactions plus restreintes, de 3,35 à 3,60. Quelques déchets de filature et de fabrication ont été présentés, et les prix obtenus devront certainement engager les industriels à ne pas négliger ce mode d'écoulement.

Presque tout ce qui a été présenté en laines brutes a été vendu et nous espérons que cet essai, favorable aux vendeurs, aura des imitateurs.

On a vendu 1,90 du Montevideo Mérimos à grappe.

« de 0,75 à 1,30 du morc. et ventre de Buenos-Ayres et Montevideo.

Quelques Australiens en suint et lavé ont également trouvé preneurs.

La vente publique de laines qui s'est faite, pour la seconde fois, à Tourcoing, a, avant-hier, donné les résultats suivants :

Le catalogue emportait 312 lots, 106 ont été vendus.

Les prix moyens ont été de :

Blouses Australiennes de 3 fr. 75 à 3 fr. 90.

Blouses Australiennes (genre Scoured de Seyney) de 3 fr. 40 à 3 fr. 50.

Buenos-Ayres, bonne moyenne de 3 fr. 35 à 3 fr. 45. Quelques lots ont été vendus 3 fr. 25.

Les communs (genre Balda) ont été bien vendus. On a retiré les provenances d'Alsace d'Afrique vers 1 h. 30.

Tous les lots de pelaines ont été retirés à l'exception de 2.

A Tourcoing, MM. H. et A. Grau ont donné

un exemple bon à suivre et qui donne raison à notre réflexion lors de la première vente.

Ces messieurs ont présenté en leur nom 18 à 20 000 h. blouses, qui ont été adjugées avec entrain. Pas un lot n'a été retiré et les acclamations qui ont suivi cette vente prouvent combien les acheteurs y sont favorables.

La cause de l'accident qui s'est produit hier, à Croix n'est pas encore connue; toutefois, l'événement paraît devoir être attribué en majeure partie à la mauvaise fabrication des colonnes de support en fonte. La charpente en fer avait été construite par un serrurier de Croix, sous la direction de M. Goblet, ingénieur de l'établissement Holden.

Nous ne faisons ici que répéter, sur la cause de l'accident, des témoignages autorisés; nous les accompagnons, toutefois, de réserves ne voulant en aucune façon préjuger la décision de l'ingénieur expert, désigné par le Parquet de Lille.

Nous avons donné hier les noms des deux malheureux ouvriers que l'on a retirés morts de dessous les décombres, voici ceux des blessés :

Leclercq, Pierre, contusions à la cuisse et au bras droits ;

Pennel, Louis, vitrier, deux côtes enfoncées ;

Lefebvre, Camille, blessures sans gravité ; Marie, Jean, plusieurs blessures au dos ; Demarecaux, contusions sans gravité ; Vancoreghem, blessures peu graves ;

Strobbe, Edouard, est tombé sur une écuelle pleine de potasse et a reçu au bras une grave brûlure ;

Jouveaux, Emile, apprenti, contusions à la tête ;

Beyler, contusions à la tête ; Casin, Pierre, blessures à l'épaule et à la tête ;

Niesse, Alphonse, blessures assez graves à l'épaule ;

Leclercq, Henri, contusions sans gravité ; Eggermond, Pierre, ouvrier, a reçu au pied gauche une blessure très grave qui a pénétré dans l'articulation. Il a été jusqu'ici impossible aux médecins qui lui ont prodigué des soins de se prononcer sur la gravité de sa blessure. On craint que l'amputation ne soit nécessaire.

A l'exception de Louis Pennel, d'Edouard Strobbe et d'Eggermond, tous les ouvriers blessés reprendront sous peu le travail. Trois d'entre eux sont déjà mis à l'ouvrage ce matin.

Le docteur Bayart, médecin-légiste, délégué par le Parquet, a visité, ce matin, les victimes de l'accident, résidant à Croix; il a continué sa tournée, cette après-midi, par Fiers, Hem et Forest.

Des deux malheureux ouvriers que l'on a retrouvés morts l'un, Charles Dufloy, âgé de 41 ans, a été réclamé par sa famille et transporté à Camphin-en-Pévèle; les funérailles du second, Henri Demere, peintre en bâtiments, ont eu lieu cette après-midi à Croix.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'enquête qui a été ordonnée, hier, par le Parquet.

Voici quel a été le mouvement de la population de Roubaix, pendant le mois de juin 1879 : Naissances, 233; décès, 160 ; 77 mariages ont été contractés pendant le même mois.

C'est demain après-midi, qu'aura lieu le Concert donné par le M. de M. Pierre Cattaen, par l'Association, la Concordia et la musique municipale de Watteols.

On lit dans le Petit Nord.

Le général Faidherbe, sénateur, assistait hier à la séance. Il n'avait pas paru à Versailles depuis plusieurs mois.

La compagnie des Tramways du Nord vient de faire commencer la nouvelle ligne de la porte de Gand à Lille jusqu'au pont de Maréchal, par la Madeleine, avec une grande activité et seront terminés dans quelques mois.

Un Lillois, M. René Selloise, vient d'obtenir le prix du ministre de l'instruction publique au concours ouvert devant l'Académie de législation de Toulouse entre les docteurs lauréats des Facultés de droit de France.

Une œuvre traitée de l'annexion du territoire français et de son démenbrement.

Le stock des marchandises, aux docks et magasins généraux, de Lille était, à la date du 1^{er} janvier, d'une valeur de 1,999,463 francs.

Entrées des six premiers mois, 1,423,850; sorties, 1,751,824.

Valeur du stock au 1^{er} juillet, 1,671,489.

Nous lisons dans le *Propagateur*.

« On a commencé hier les préparatifs de travaux d'achèvement de la couverture du canal de l'Arsenal. On sait qu'il reste à souder la voûte du canal détournée à celle du Pont-de-Veippe. Ce travail sera mené rapidement de façon à permettre l'ouverture et le passage des nouvelles rues.

« Les terrains ne tarderont pas à être mis en vente. Il y en a à 7,300 mètres. On parle de les mettre à prix à 150 francs. Or, en supposant qu'on obtienne ce prix-là on arriverait à une somme de 1,125,000 fr.

« Les dépenses faites jusqu'ici, non compris les expropriations et les travaux qui restent à effectuer dépassent un million. C'est aux pauvres actionnaires à en prendre leur part en brave et à profiter de cette nouvelle leçon. »

La police de Roubaix a arrêté hier, un repris de justice, Jacques Prouvost, qui, à sa sortie de prison, le 1^{er} juillet, ne s'est pas rendu dans la résidence obligée — Tourcoing — qui lui avait été désignée.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier à 6 mois de prison un de ses clients les plus attachés, Jean-Baptiste Dumortier, arrêté, samedi dernier à Roubaix, en flagrant